

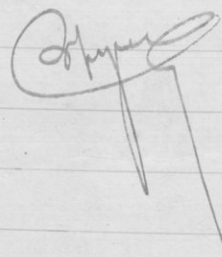
# Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, le Dimanche 4 Mars 1928 à 8 heures 1/2 du matin au lieu ordinaire de leurs séances

## Ordre du jour :

- 1.- Communications et affaires diverses -
- 2.- Commission des Finances. Compte rendu de la réunion du 23<sup>ème</sup> 1927
- 3.- Matériel d'Incuende. - Renforcement
- 4.- Indemnités de logement aux Justes et Justes
- 5.- Ecole des garçons de Pont Rousseau. - Travaux de courtoisie et de fignerie  
Carrière de gré à gré
- 6.- Ecole des garçons de Pont Rousseau. Cours supérieurs et classe enfantine
- 7.- Subvention à la Musique municipale. - Participation au Concours de St-Nazaire
- 8.- Chemin de G<sup>de</sup> Com. N<sup>o</sup> 85. - Scellement des caux.
- 9.- Digues insubmersible. - Communication
- 10.- Travaux de Pont Rousseau aux Bouleins. - Communication
- 11.- Fournitures scolaires pour 1928
- 12.- Vente de crédits
- 13.- Etat des cotes irrécouvrables. Rôles 1926 - 1927
- 14.- Curage des ruisseaux
- 15.- Allocation militaire
- 16.- Assistance.

A Repe, le 26 février 1928  
Le Maire



# Session ordinaire de Février



## Séance du 4 Mars 1928

L'an mil neuf cent vingt huit le quatre du mois de Mars, à 8 heures 1/2 du matin, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses Séances, sous la présidence de M. Vigier - Maire.

Présents: M. Vigier Bernardeau Urbain J<sup>e</sup> Maritais, Saupin, Orsionneau, Hardy, Piquet G<sup>e</sup>, Le Lamer, Peneau J<sup>e</sup>, Piquet J<sup>e</sup>, Cudot Brovesard, Rouche, Sauri, Bourant, Vojeu, Redor, Urbain J<sup>e</sup> & Nogue.

Absents: M. M. Moriceau, Peneau Ant. Urbain J<sup>e</sup> & Louin excusés.

M. Briand est nommé Secrétaire

Le procès verbal de la dernière réunion est lu & adopté sans observation.

### Assistance aux Vieillards

M. le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance aux Vieillards, aux infirmes & aux incurables, lesquelles ont fait l'objet d'un examen par la Commission du Bureau de Bien-faisance.

Savoir

1<sup>o</sup> Bernard Louis, à la Morinière, admis

à 18<sup>+</sup>

2<sup>o</sup> Chibaud Narcisse, à la Morinière, admis

à 18<sup>+</sup>

3<sup>o</sup> Martin Julien, au Landreau, admis

à 14<sup>+</sup>

4<sup>o</sup> Cheiet & Patart, au Chêne-Creux, admis

à 10<sup>+</sup>

5<sup>o</sup> Girardineau François, rue de l'Industrie, admis

à 10<sup>+</sup>

6<sup>o</sup> Loiseau & Girardineau, rue de l'Industrie, admise

à 10<sup>+</sup>



7<sup>o</sup> Jaminseau Pierre, rue Dupret  
 ses enfants sont en mesure de subvenir  
 aux besoins de leur père. M<sup>me</sup> Audureau & Perault admise  
 à 18<sup>t</sup>

Assistance aux  
 femmes en couches

Monsieur le Maire soumet au Conseil les  
 demandes d'assistance aux femmes en couches

Avant d'examiner les dossiers le Conseil ratifie  
 la décision du Bureau de Bienfaisance en ce qui concerne  
 le taux du barème communal qui sera fixé comme  
 suit :

pour un premier enfant, Salaire maximum 600<sup>t</sup>  
 majoration par enfant. 75<sup>t</sup>

L'Assemblée prend ensuite connaissance des  
 demandes :

1<sup>o</sup> Mme Brachet née Averty, à Crémault  
 pour Jean Paul, admise

2<sup>o</sup> Mme Olive, née Balouneau, à Crémault  
 place du port admise

3<sup>o</sup> Mme Dore née Robin, à Parfèvre,  
 admise

4<sup>o</sup> Mme Uerain née Rausselière, à la Poste,  
 Lande, admise

5<sup>o</sup> Mme Chibaud, née Le Garrec, au G. de la Chapelle,  
 admise.

Demandes d'all<sup>or</sup>  
 militaire

Monsieur le Maire dépose sur le bureau  
 les demandes d'allocation militaire fournies par des  
 familles de jeunes gens incorporés sous les drapeaux, ou  
 sur le point de l'être

Le Conseil après en avoir délibéré donne un  
 avis très favorable à la demande de Mme Binet  
 née Josmin, rue Gabriel Dauilland à Crémault,  
 un avis défavorable à la demande de M<sup>rs</sup> Bertrand  
 Janis, rue Nationale 35  
 un avis défavorable à la demande de Mme V<sup>e</sup> Le Vieux  
 née Corneteau, à la Blotière

Demande de sursis  
 d'incorporation

M<sup>rs</sup> le Maire dépose sur le bureau une demande  
 de sursis d'incorporation faite par M<sup>rs</sup> Sebazez Gilbert, de

le 10-5-27



la classe 1924, pour continuer ses études en vue d'obtenir le brevet d'élève officier de la Marine-Marchande

Le Conseil après en avoir délibéré y donne un avis très favorable.

Curage des ruisseaux.

M. le Maire communique au Conseil une circulaire de M. le Préfet relative au curage des ruisseaux. L'Assemblée après en avoir délibéré n'est pas d'avis que le curage des ruisseaux intéresse la commune. Suit effectuée cette année, les eaux s'écoulaient librement ainsi qu'il a été constaté par les gardes-champêtres.

Cotes irrécouvrables

Monsieur le Maire soumet au Conseil deux états de cotes irrécouvrables (rôles de 1925) prestations & chiens, et rôles de 1924, base communale sur propriété foncière bâtie & non bâtie :

Le 1 <sup>er</sup> Etat s'élève à	540 <sup>+</sup>	prestations
	et 25 <sup>+</sup>	chiens
Le 2 <sup>e</sup> Etat s'élève à	33 <sup>+</sup> 40	

Le Conseil après en avoir délibéré émet un avis favorable aux états présentés.

Ouverture de crédits

Sur la proposition de M. le Maire & après avoir pris avis de M. le Revenu Municipal, le Conseil vote sur les fonds disponibles de la Commune, pour l'exercice 1924, les compléments de crédits ci-après :

Savoir :

Créditement du Revenu Municipal (y compris 1/10 personnel)	1536 70
Base sur les revenus des valeurs mobilières (Intérêts de l'empr. 180.000)	776 91
Extension des canalisations électriques pour éclairage des rues	852 ..
Entretien des rues, quai et places	3000 ..
Sapeurs pompiers & matériel d'incendie	800 ..
Chauffage, éclairage de la Mairie	500 ..
Honoraires de M. Lemerle avocat	705 ..
Fête Nationale du 14 juillet	262 50
Entretien des 12 <sup>ts</sup> communaux	145 00
Mobilier scolaire	500 ..

Annexe 12 3.28

Annexe 13 3.28

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil municipal



autre au budget de 1928 les crédits ci-après :

Indemnité de chef de rue aux contributeurs	4460
Fonds de chômage	5000
Reboute du contributeur Gatin	1364
Intérêt au Contrôleur des C.P. (complément)	200

Receveur M. al

Aug<sup>er</sup> du 1/10<sup>e</sup>

Le Conseil municipal,  
Vu la délibération du 11 Décembre 1927, fixant à 6983.30, le traitement du Receveur municipal,  
Considérant que M. Sericetal remplit ses fonctions avec zèle & dévouement  
Décide que ses remises soient augmentées d'un dixième fait : 6983.30 et que cette somme sera inscrite aux budgets de 1928 & des années suivantes.

Année 1928

Fournitures scolaires  
Traité de gré à gré

Monsieur le Maire donne lecture des propositions faites par M. Brelet, libraire, pour la fourniture classique à faire aux écoles communales en 1928.

2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la série de prix qui lui est fournie et autorise M. le Maire à traiter de gré à gré avec ce fournisseur pour l'année 1928. Le crédit nécessaire est inscrit au budget primitif de l'année courante.

Communications

Verbe d'arbres. - M. le Maire donne connaissance au Conseil du résultat de l'adjudication concernant les arbres de la Chaussée & de Crantemault.

Les arbres de la Chaussée ont été adjugés à M. Comard de St. Sébastien pour la somme de 480<sup>+</sup> et ceux de Crantemault, à M. Vanderelde, au Bourg, pour la somme de 85 francs.

Affaire Bonduelle-Martinieau. M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. Lemaire avocat informant que les établissements Bonduelle-Martinieau vont enlever la barrière & l'escalier qui ils ont placés sur un chemin communal à Northout.

Le Conseil tout en prenant note de cette communication est d'avis qu'au préalable les établissements





Bonduelle. Martineau devant satisfaire aux conditions stipulées dans la délibération du 16 Décembre 1926 en ce qui concerne les travaux à exécuter pour faciliter l'écoulement des eaux dans la partie de la voirie communale entre l'entrée de leurs établissements et le chemin de G<sup>de</sup>.  
C<sup>m</sup> N<sup>o</sup> 85. -

Étang du Landreau. Comme suite à la pétition des habitants du Landreau, M<sup>r</sup> le Maire fait connaître à l'Assemblée que le sieur Pin a enlevé la clôture qui empêchait l'accès à l'étang communal, se conformant ainsi à la décision du Conseil Municipal dans sa séance du 11 Décembre dernier.

Justice de Paix. - M<sup>r</sup> le Maire fait connaître au Conseil que par décision de M<sup>r</sup> le Juge des Seances en date du 14 Janvier courant, le Juge de Paix du canton de Bazay a été autorisé à tenir la huitième lundie de chaque mois à Roze, une dizaine audiences foraines exclusivement réservées aux affaires de non conciliation.

Écoles. - Inspection Médicale. - M<sup>r</sup> le Maire donne lecture du rapport de M<sup>r</sup> le Docteur Faniel sur l'état sanitaire des Écoles communales en 1927. - Les conclusions de ce rapport sont des plus satisfaisantes.

M<sup>r</sup> le Maire informe ensuite le conseil que les écoles communales ont été dotées d'un matériel pharmaceutique pouvant être utilisé pour les premiers soins à donner aux enfants en cas d'accidents.

Compagnie du Gaz. - M<sup>r</sup> le Maire communique au Conseil les factures de la Compagnie du Gaz au sujet de la dépense et repose de 4 cantonniers. Il ressort que ces factures qui s'élevaient à 2484.<sup>70</sup> ont été réduites à 1382.<sup>95</sup>, après réclamation de la Mairie, sur cette somme la commune paye 60%.

M<sup>r</sup> le Maire donne lecture de la correspondance échangée avec la Compagnie du Gaz pour l'installation des 250 mètres de canalisation gratuite en 1928.

Savoir:



68 mètres rue Chiers

186 mètres au hameau Gala - vers la Bloutière.

En ce qui concerne les 25 mètres à prix réduit (5<sup>e</sup> le mètre courant), une étude sera faite pour leur affectation.

La pétition des habitants de la Galabrière pour l'installation d'une fontaine à gaz au dit lieu est prise en considération.

Cours de dessins. - M<sup>r</sup> le Maire fait connaître que la Préfecture a donné son approbation à l'institution de 2 commissions locales pour les cours de dessin de Roze et Port-Roussseau. - Il fait ensuite connaître qu'une demande de subvention a été faite pour le cours de construction navales de Roze, et un dossier a été transmis à M<sup>r</sup> le Préfet appuyé d'un rapport très documenté de M<sup>r</sup> Guichon Directeur d'école.

M<sup>r</sup> le Maire donne lecture de ce rapport.

Contributions. - Recensement annuel. - M<sup>r</sup> le Maire communique au Conseil municipal un rapport de M<sup>r</sup> Lespierre Contrôleur des Contributions Directes, d'où il ressort que le recensement des contribuables opéré au cours de l'année 1927 a donné des résultats appréciables pour les finances de la Commune.

Société Nantaise d'Électricité. - Le montant de la redevance pour 1927 s'élève à 1970.<sup>30</sup> et à 3164.<sup>30</sup> en ce qui concerne la surtaxe pour les mois de Novembre et Décembre 1927.

Commune de Roquebillière (Alpes Maritimes). - Le Conseil vote un secours de 300 francs pour la reconstruction de la Commune de Roquebillière.

Lu le 24 mai 1928

Cimetière  
Tarif des Concessions

Dans le but de faciliter aux familles l'achat de concessions dans les cimetières, le Conseil réduit le tarif voté le 7 février 1927 et le fixe comme suit:

Lu le 19.3.28

Concessions à perpétuité

1<sup>o</sup> Dimension ordinaire (2<sup>m</sup>40 x 1<sup>m</sup>10) : 2<sup>m</sup>64

Le mètre carré

440<sup>+</sup>



- 2<sup>e</sup> Concession de 2<sup>m</sup>64 à 3<sup>m</sup>64, Supplément pour 1<sup>m</sup> 550<sup>t</sup>
- 3<sup>e</sup> - " de 3<sup>m</sup>64 à 4<sup>m</sup>64, - " - " - 660<sup>t</sup>
- 4<sup>e</sup> - " de 4<sup>m</sup>64 à 5<sup>m</sup>64, - " - " - 770<sup>t</sup>

Les Concessions d'angles et celles en bouture des allées principales seront majorées de 50%

Concessions temporaires

1<sup>e</sup> Dimension ordinaire : 2<sup>m</sup>40 x 1<sup>m</sup>10 2<sup>m</sup>64

Le mètre carré

245<sup>t</sup>

2<sup>e</sup> Concession de 2<sup>m</sup>64 à 3<sup>m</sup>64 (Suppl. pour 1<sup>m</sup>)

330<sup>t</sup> (55)

3<sup>e</sup> - " 3<sup>m</sup>64 à 4<sup>m</sup>64, - " - " -

385<sup>t</sup> (55)

4<sup>e</sup> Concessions temporaires - 15 ans, maximum.

440

Le mètre carré

220<sup>t</sup>

*non approuvé*  
Le Conseil maintient sa décision du 27 février 1927, en ce qui concerne la majoration de 50% pour les concessions de 50% pour les personnes non domiciliés dans la Commune.

Pétition des habitants des Chapelles. - Leur pétition relative à la construction d'un chemin des Basses-Chapelles aux Poyaux est renvoyée à la Commission des Travaux Publics.

Demandes d'acquisition de terrain. - La demande de M<sup>e</sup> Bouchard tendant à obtenir l'acquisition d'un terrain communal au chène-Croix sera examinée par la Commission des Travaux Publics, et celle relative à la location de l'atelier public à alcool par la Commission des Finances.

M<sup>e</sup> Parion, rue Uyaiste à Gretemoult demande à acquies une parcelle de terrain communal sise au Sud de son immeuble.

Renvoyé à la Commission des Travaux Publics.

M<sup>e</sup> le Maire communique au Conseil une demande par laquelle M<sup>e</sup> Flechet du Port au P<sup>le</sup> sollicite l'acquisition d'une parcelle de terrain communal dans une ruelle sise au même lieu. Il donne ensuite lecture d'un rapport de M<sup>e</sup> le Mayor - communal dont les conclusions sont défavorables à l'acquisition du terrain demandé. - M<sup>e</sup> le Maire ajoute qu'il s'est rendu sur les lieux avec M<sup>e</sup> Bernardeau



adjoint et a constaté que cette parcelle de terrain ne pourrait être distraite du sol communal.

L'Assemblée est de cet avis. - D'autre part Gaurin devra enlever les portières & grates dotées d'édifices sur le terrain communal, et Huchet enlèvera aussi le dallage en ciment qu'il a fait au droit de la maison.

### Demande d'éclairage de la rue Agreste à Crémoult

M<sup>r</sup> le Maire donne lecture d'une pétition adressée au Conseil municipal par les habitants & usagers de la rue Agreste. - Le Conseil prend la demande en considération & décide d'y donner satisfaction.

Secours aux Chômeurs. - Le montant des secours accordés aux chômeurs pendant l'année 1927 s'est élevé à 7463 francs.

Lettre de Mme Blimion. - Après lecture d'une lettre de Mme Blimion, au sujet de la mise à l'alignement de l'immeuble qu'elle possède rue Chers 15 à P. Pousseau, le Conseil municipal est d'avis de poursuivre la réalisation de cette affaire par voie d'expropriation, à défaut d'entente amiable avec le propriétaire.

### Commission des Finances

Compte rendu de la séance  
du  
23 x 1927

Approbation

Le Conseil ratifie la décision de la Commission des Finances au sujet des affaires suivantes :

- 1<sup>o</sup> Renouvellement pour 1928 des taxes municipales et vote de centimes additionnels.
- 2<sup>o</sup> Fiscalité à 1<sup>o</sup> le mq. la location du terrain des presbytères.
- 3<sup>o</sup> Indemnité supplémentaire de logement de Hoopmans à Mme Boeyer, Institutrice

### Matériel d'Incendie

Renforcement

M<sup>r</sup> le Maire rend compte au Conseil des démarches faites par les Officiers de la subdivision des sapeurs pompiers de Rezé, au sujet du matériel d'incendie de la Commune.

Il fait connaître ensuite que la Commission des Finances s'est réunie le 2 Mars courant effa.



examiné les propositions faites par plusieurs  
 sieurs maires au sujet de la fourniture  
 d'une moto-pompe d'un modèle tout à fait  
 moderne, convenant parfaitement à nos besoins.  
 Le paiement de cet engin serait effectué sur  
 3 exercices :

1/3 en 1928  
 1/3 en 1929  
 dernier 1/3 en 1930

Les propositions faites sont les suivantes :

Maison Laffly	21.604 <sup>+</sup>
Renault	21.600 <sup>+</sup>
Drouelle	21.800 <sup>+</sup>

M. le Maire ajoute que la Commission des Finances  
 a été unanime à reconnaître l'utilité de faire  
 l'acquisition de ce nouveau matériel avec adjonction  
 d'une petite camionnette pour son transport rapide  
 sur les lieux de sinistres.

Le Conseil après en avoir délibéré se range à  
 l'avis de la Commission des Finances, mais  
 avant de traiter avec un fournisseur il a été décidé  
 qu'une Commission sera déléguée pour assister à  
 cet effet au prochain concours agricole à Nantes.

Le Conseil municipal sollicitera la subvention  
 de l'Etat en raison des sacrifices qu'il va faire.

Indemnité de logt  
 aux  
 et

Envie  
 21-3-28

M. le Maire donne lecture d'une lettre  
 de M. le Juge de Paix et Juge de Commerce de la commune  
 au sujet de la révision de leur indemnité de logement.  
 Le taux de l'indemnité avait été fixé à 500 francs par  
 délibération du Conseil municipal du 12 septembre 1926.  
 La Commission des Finances appelée à statuer sur  
 cette question a porté le taux à 900 francs pour les  
 célibataires et à 1125 francs pour les Juges de Paix  
 mariés. - (Etant entendu que les Juges de Commerce  
 mariés sont assimilés aux célibataires.)

Le Conseil adopte cette proposition qui entrera  
 en application le 1<sup>er</sup> janvier de cette année.



École des garçons de  
Pont-Rousseau  
Travaux de couverture et  
Zinguerie  
Traité de gré à gré

M<sup>r</sup> le Maire donne lecture au Conseil d'un nouveau devis qu'il a fait établir par M<sup>r</sup> Passy architecte au sujet des travaux de couverture et de zinguerie à l'École des garçons de Pont-Rousseau et qui n'avaient pas été adjugés. - Ce devis non compris les honoraires de l'architecte, ni les frais de contrôle s'élève à 9.314.<sup>78</sup>. -

Le Conseil après en avoir délibéré accepte le dit devis et autorise M<sup>r</sup> le Maire à traiter de gré à gré avec M<sup>r</sup> Guippon entrepreneur de couverture à Pont-Rousseau, lequel avait offert les conditions les plus avantageuses lors de la mise en adjudication des travaux.

École des garçons de  
Pont-Rousseau

Création d'emplois. - M<sup>r</sup> le Maire fait connaître au Conseil que par suite de l'agrandissement de l'École des garçons de Pont-Rousseau, le groupe scolaire comprendra 9 classes. - La classe provisoire qui avait été installée dans la salle des cantines scolaires sera transférée dans le nouveau bâtiment. - Le nombre actuel des maîtres est de 7 compris le Directeur. Dans ces conditions, il y a lieu de demander la création de deux emplois adjoints

Adopté.

Classe enfantine. - M<sup>r</sup> le Maire expose ensuite que par arrêté de M<sup>r</sup> le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts, en date du 15 février 1905 une classe enfantine avait été créée à l'École des garçons de Pont-Rousseau, mais en raison du fonctionnement d'une classe maternelle à l'École communale des filles de St-Paul qui recevrait les enfants de 2 à 5 ans, l'installation d'une classe enfantine à l'École des garçons n'avait pas un caractère d'urgence. Mais aujourd'hui, par suite du nombre élevé des inscriptions à l'École maternelle cette classe est surchargée.

En conséquence il y a lieu de mettre en application l'arrêté de M<sup>r</sup> le Ministre autorisant la création d'une classe enfantine à l'École des garçons.





Cours Supérieur. M<sup>r</sup> le Maire fait part au Conseil de l'abolition à la création d'un Cours Supérieur à l'École des garçons de Pont-Rousseau dans le but de faciliter aux familles les moyens de donner une instruction plus étendue à leurs enfants qui jusqu'à ce jour étaient obligés d'aller à Nantes.

Ann. le 16-3-24

Ce cours est nécessaire d'abord en raison de la position de la Commune au point de vue industriel et commercial, du nombre des inscriptions à cette école qui est actuellement de 320. De plus le dédoublement de la première classe actuelle comprenant plusieurs sections avec un effectif moyen de 55 élèves et parmi ces sections une trentaine d'élèves ayant le certificat et fréquentant encore l'école, sont en nombre suffisant pour justifier la création d'un cours supérieur.

Le Conseil adopte la proposition de M<sup>r</sup> le Maire

Subvention à la Musique Municipale  
Participation au Concours de St Nazaire

Ann. le 15 mai 24

Le Conseil ratifie la décision de la Commission des Finances portant vote d'une subvention de 1500<sup>+</sup> à la Musique Municipale de Roy pour participer au concours qui doit avoir lieu à St Nazaire. - M<sup>r</sup> le Maire fait connaître à l'Assemblée que l'examen subi par les exécutants de la municipale en présence de M<sup>r</sup> Larrieu & Morisson de la musique municipale de Nantes a été très satisfaisant.

Chim. de G. de Con N° 85

Écoulement des eaux

Ann. le 16-3-25

Et la suite de diverses pétitions & protestations qui lui ont été adressées par les riverains et propriétaires riverains du Chemin de Gde Communication N° 85, le Conseil municipal de Roy a constaté que, par suite du manque absolu de dispositions pour assurer l'écoulement des eaux pluviales, il se formait sur les bas cotés de cette route de vastes mare d'eau stagnante qui gênaient considérablement l'accès aux portes des immeubles, pendant des périodes indéterminées allant jusqu'à plusieurs semaines.

Le Conseil municipal estime qu'une telle situa-



tion ne saurait durer plus longtemps et il émet  
le vœu que le Service Vicinal fasse procéder d'un  
jeune à une étude sur les moyens propres à as-  
surer l'évacuation des eaux pluviales dans la  
partie du chemin de Gidy Com. N° 85, située entre  
la route Nationale N° 23 et le pont des Caméts

Digue insubmersible

Monsieur le Maire donne connaissance au  
Conseil de la correspondance échangée avec M<sup>r</sup> le Préfet  
et M<sup>r</sup> L. Fournier en chef des Ponts & Chaussées au  
sujet de la construction d'une digue insubmersible  
entre Northouse et la voie ferrée de Nantes à Pornic.

Dans sa lettre du 3 Mars courant M<sup>r</sup> le Préfet fait  
connaître que ce projet sera soumis au Conseil général  
à la session d'Avril.

Tramways

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil  
de la délibération prise par la Commission Départementale  
en réponse aux délibérations du Conseil Municipal de  
Nesle du 11 Décembre 1927 relatives à la participation du  
Département aux frais d'exploitation de la ligne de tram-  
ways de Port-Rouveau aux Eruds. Malins et aux  
mesures de police concernant la circulation.

<del>Le Lan</del>	<del>Coste</del>	<del>Marchais</del>
H. Tauger	<del>Quiron</del>	M. Piquet
H. Riguet	J. Codes	Troisnard
Quenec'h	Antaud	Pencaen
	M. Rogue	Blanchard
S. Bernardin	<del>Chapuis</del>	Reder
		J. J. J. J.